

COMPTE-RENDU DE REUNION

COMITÉ LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DU PORT DU CHÂTEAU

Réunion du jeudi 22 avril 2021

Participants :

M. Michel GOURTAY, vice-président de Brest métropole, Mme Christiane MIGOT, conseillère municipale
MM Daniel MARCHADOUR, Vincent BELEC, Patrick MOTREFF, Jean MAUVIEL, Georges TORILLEC, Jean-Claude LEON, Thierry DAUBREGE, Thierry RAOUL, membres du CLUPP du port du Château
MM Stéphane MABY, François CORRE, Michaël HANZO, Brest'Aim
Mme Sophie LEVESQUE, MM Régis GAILLARD, Christophe DUBOIS, Florian GICQUAUD, Brest métropole

Diffusion : invités

ORDRE DU JOUR :

1/ ELECTION DES REPRÉSENTANTS À LA SECTION PERMANENTE

Le scrutin organisé par correspondance visait à désigner les trois représentants titulaires, et leurs trois suppléants, du CLUPP amenés à participer aux travaux de la section permanente plaisance du conseil portuaire régional du port de Brest.

Les 3 plaisanciers arrivant en tête du dépouillement siègeront en tant que titulaires, les 3 suivants seront désignés suppléants.

Informations sur le scrutin :

- 21 inscrits
- 12 votants
- 11 votes exprimés, 1 vote nul

Le dépouillement a révélé les résultats suivants :

- M. Bernard BRENNEUR : 10 voix
- M. Jean-Claude LEON : 5 voix
- M. Daniel MARCHADOUR, 6 voix
- M. Jean MAUVIEL : 7 voix
- M. Georges TORILLEC : 9 voix

A noter que du fait d'une erreur dans la réception de l'acte de candidature de M. Thierry DAUBREGE, sa candidature n'avait pas été retenue parmi les noms figurant sur le bulletin de vote. La preuve du dépôt de sa candidature en temps et en heure au port du Château ayant été apporté, et après concertation avec l'intéressé et l'ensemble des plaisanciers présents pendant la réunion, il est convenu collégialement que M. Thierry DAUBREGE siège en tant que suppléant à la section permanente.

Les nouveaux membres de la section permanente du port du Château :

Membres titulaires :

- M. Bernard BRENNEUR
- M. Jean MAUVIEL
- M. Georges TORILLEC

Membres suppléants :

- M. Jean-Claude LEON

- M. Daniel MARCHADOUR
- M. Thierry DAUBREGE

2/ PRÉSENTATION BP 2021 PORT DU CHÂTEAU

Le budget 2021 a été construit en prenant en compte le contexte sanitaire induisant de nombreuses incertitudes.

Ainsi, la ligne Chiffres d'affaires/production est en légère baisse de 1,3%, tout comme la poste « vente de marchandises », la vente de carburant étant liée aux escales effectuées dans les ports qui devraient être en recul cette année.

Côté dépenses, la tendance des « fluides » (dont l'électricité) est assez stable depuis quelques années. Il en va de même pour les poste « entretien et réparations.

Le poste « impôts et taxes » est en augmentation de 21 000 €, ainsi que celui des frais de personnel du fait du recrutement d'un nouvel agent de port.

La ligne des amortissements est en augmentation du fait de l'achat de l'espace Giraudeau situé à l'étage de la capitainerie.

Le résultat net prévisionnel pour 2021 se porte à 30 000 €, soit en légère baisse par rapport aux précédents exercices.

Questions :

- Il semble constaté un usage parfois excessif de l'eau douce pour le rinçage des bateaux par des usagers. Y a-t-il une conséquence pour cette ligne budgétaire ?

Réponse : celle-ci reste stable. Une communication avait en revanche été réalisée pour appeler à la vigilance sur la consommation électrique.

3/ BILAN 2020 ET ACTUALITÉS 2021

Bilan 2020 :

Premier confinement du 17 mars au 14 avril : fermeture des bureaux, mise en place du télétravail et mise en place d'un numéro d'astreinte. Le port a néanmoins poursuivi l'activité de la télésurveillance et la distribution du courrier pour les plaisanciers vivant à bord.

La manutention a repris le 14 avril pour les professionnels de la plaisance, à leur demande et avec l'aval des Affaires Maritimes.

Les bureaux du port ont rouvert le 11 mai.

Le second confinement a débuté le 30 octobre. Si l'activité de bureau a fermé et le télétravail a été remis en place, l'activité s'est poursuivie. La réouverture est intervenue le 16 décembre 2020.

Travaux significatifs :

- Mise en place des nouveaux pontons et des passerelles sur le quai Malbert.
- Sécurisation de la darse du fait de risques de chutes.
- Rénovation des sanitaires flottants
- Mise en valeur des salles de réception.

Environnement :

- Brest'aim a engagé une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) en 2020. Le port du Château est certifié « port propre » et les équipes travaillent pour la certification « port propre actif en biodiversité ».
- Plusieurs d'opérations « je navigue je trie » ont été menées
- Réalisation de collectes de planctons avec l'Amicale des Plaisanciers
- Etudes sur l'introduction d'espèces locales
- Opération « Clean Atlantic »

Investissements : 582 200 euros réalisés en 2020 :

- Remplacement de pontons quai Malbert (556 000 €)
- Rénovation des sanitaires flottants
- Installation d'un garde-corps autour de la darse
- Jeux de bers pour grand tirant d'eau
- Achat de deux plateformes roulantes en aluminium sur les espaces de carénage
- Matériel informatique

Manifestations :

Une seule manifestation nautique a eu lieu en 2020 du fait du contexte sanitaire : Trophée de Brest – Multi 50 en septembre.

Actualité 2021 :

- Installation d'une terrasse pour un espace de convivialité
- Démarrage d'une étude sur le système de contrôle d'accès
- Installation de deux bornes wifi supplémentaires

Investissements prévisionnels 2021 (136 600 € HT) :

- Installation d'antennes WiFi supplémentaires
- Remplacement barrière entrée du parking des plaisanciers
- Conception et réalisation de pare-battages au ponton quai Malbert
- Equipement des salles de réception
- Remplacement de la machine à laver et du sèche-linge
- Abri à vélo pour le ponton escale
- Mise en place d'une application pour faciliter les échanges entre le port et les plaisanciers
- Mise aux normes de la station de carburant

Questions :

- L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap a été évoquée avec l'Amicale des Plaisanciers pour le port du Moulin Blanc. Qu'en est-il pour le port du Château ?

Réponse : l'étude qui a débuté pour le port du Moulin Blanc doit effectivement s'étendre au port du Château.

- Compte tenu du confinement qui a eu lieu, il est demandé d'étudier la possibilité de ne pas appliquer d'augmentation de tarifs en 2022.

Réponse : la demande est entendue. Les tarifs font l'objet chaque année d'une actualisation d'après l'application d'une formule de calcul inscrite dans le contrat de délégation de service public entre Brest'aim et Brest métropole. Dès parution des indices visés par la formule, il sera possible de connaître le taux d'actualisation, ses conséquences sur les tarifs prévisionnels et le cas échéant de faire des propositions d'adaptation.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- La question de l'occupation de l'espace convivial – barbecue mis à disposition par le port du Château au bénéfice des seuls plaisanciers est posée.
Cet espace est très utilisé par de nombreux plaisanciers résidant à bord. L'espace était jusqu'alors en libre accès mais une vérification plus poussée va être effectuée afin de constater qu'il n'y a pas d'usage extérieur.
- Le sujet de la fermeture de l'accès au ponton en journée est posé. Cette question avait été posée à l'ensemble des plaisanciers fut un temps. Au port du Château, une majorité d'opinions exprimées avait alors opté pour une ouverture des accès en journée et une fermeture en soirée.
Si nécessaire, les plaisanciers pourraient être réinterrogés sur le sujet sous forme de sondage.
- Pour des raisons de sécurité, les badges et codes du port du Château ne peuvent être utilisés pour les accès pontons du Moulin Blanc (et inversement) afin de contenir les risques liés aux utilisations frauduleuses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.

Diffusion du compte rendu : invités

Pièces jointes : Diaporama présenté en séance (dont budget 2021).